

## Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



## Polistar Emulsion

Révision: 28.10.24 Version actuelle: 2.2

## 1. Identification de la substance/du mélange et de la société

- 1.1. Nom du produit : Emulsion à polir liquide  
 1.2. Nom commercial : Polistar Emulsion 50 ml / 125 ml  
 1.3. Information du fabricant :  
     HATHO GmbH  
     Freiburger Straße 18  
     D-79427 Eschbach  
     Tel: + 49 (0)7634/5039-0  
     Fax : + 49 (0)7634/5039-22  
     E-mail : info@hatho.de  
 1.4. Renseignement : Gérance  
 1.5. No en cas d'urgence: Tel : + 49 (0)7634/50390 // email : info@hatho.de

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1. Classification de la substance/du mélange  
 Classement GHS / CLP / EC Emulsion à l'eau, huile, émulsifiant, produit de polissage, parfum  
 GHS 05 / EUH 210  P280 ,  P126
- 2.2. Éléments de caractérisation : Pictogrammes de danger : GHS 05  
 Mention d'avertissement : caustique légèrement  
 Consignes de sécurité : P126 : Inhalation de la poussière  
     P 280 : gants de protection/ protection des yeux  
 En tenant compte des mesures de précautions habituelles  
 de l'emploi des pâtes à polir, soit instructions préventives  
 aux accidents générales ainsi que la manutention  
 d'équipement de protection individuelle, néant de dangers  
 est connu
- 2.3. Autres dangers :

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

- 3.1. Caractérisation chimique : Poudre de diamant dans une pâte de glycérine

Nom chimique	No. CAS	No. EC	Teneur (%)	Code H
Oxyde d'aluminium	1344-28-1	215-691-8	< 40,0	néant
polyglycoléther alcool gras	69011-36-5	931-138-8	> 15,0	GHS 05

- 3.2. Composants dangereux : Au sens du règlement REACH les émulsions sont des mélanges. Non classe de danger

## 4. PREMIERS SECOURS

- 4.1. Remarques générales : Voir VBG 103  
 4.2. Après inhalation : Consulter un médecin.  
 4.3. Après contact avec la peau : En général le produit irrite la peau légèrement. Rincer avec beaucoup de l'eau.  
 4.4. Après contact avec les yeux : Rincer les yeux, sous l'eau courante. Puis consulter un médecin.  
 4.5. Après ingestion : En cas de troubles toujours consulter un médecin.  
 4.6. Indication pour le médecin : Pas d'autres informations importantes disponibles

# Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



## Polistar Emulsion

Révision: 28.10.24 Version actuelle: 2.2

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction : Le produit n'est pas inflammable. Poudre extinctrice, jaillissement d'eau
- 5.2. Moyens non convenables en raisons de sécurité : Néant.
- 5.3. Dangers particuliers résultant de la substance, du mélange ou du gaz : des produits de pyrolyse toxiques peuvent se former, Éliminer les résidus de l'incendie selon instructions officielles
- 5.4. Equipement spécial de sécurité : Néant
- 5.5. Indications supplémentaires : Néant.

## 6. MESURES Á PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles : Risque de dérapage sur produit renversé.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations. Rincer avec beaucoup de l'eau.
- 6.3. Méthodes de nettoyage et d'absorption : Absorption mécanique.
- 6.4. Indications supplémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1. Manipulation : Indications de sécurité : voir VBG 49  
Précautions individuelles : protection des yeux, lunettes de protection  
Protection des mains : gants de protection en cas de contact intensif  
Protection inhalation : Aspiration mécanique de l'abrasion  
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Utiliser des conteneurs qualifiés pour ce produit  
Aérage suffisant de la salle : il s'agit d'un mélange. Le produit doit être stocké d'une manière qu'aucune incidence négative ne peut arriver.  
Les dépôts doivent être aérer suffisamment. Protéger le produit de l'humidité de l'air élevée. Eviter une diminution des facteurs de sécurité par la gelée, humidité, chauffage ou milieu agressive.
- 7.2. Stockage :

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- 8.1. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Indication : Tenir compte des instructions préventives générales aux accidents, en particulier les vitesses périphériques resp. les vitesses de rotation maximum admissibles pour les brosses circulaires.
- 8.2. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail : Néant
- 8.3. Protection individuelle : Protection des yeux

# Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



## Polistar Emulsion

Révision: 28.10.24 Version actuelle: 2.2

### 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1.1. Forme :	liquide
9.1.2. Couleur :	blanc
9.1.3. Odeur :	citron
9.2. Inflammabilité :	Néant en cas d'utilisation conforme à sa destination
9.3. Fusibilité :	0 °C
9.4. Auto-inflammabilité :	Néant
9.5. Danger d'explosion :	Néant
9.6. Limite d'explosibilité :	Néant
9.7. Densité :	1,05g/cm <sup>3</sup>
9.8. Solubilité dans l'eau T = 20°C :	miscible complètement
9.9. Valeur du pH :	Acide légèrement
9.10. Viscosité :	non applicable
9.11. Point d'inflammation :	170 °C
9.12. Décomposition thermique :	
9.13. Autres indications	

### 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'usage conforme
10.2. Matières à éviter :	insociable avec solution d'alcali chaude et acidités de toute sorte
10.3. Produits de décomposition dangereux :	non connu
10.4. Autres indications :	non connu

### 11. INFORMATIONS

#### TOXICOLOGIQUES

11.1. Toxicité aiguë :	Matière polyglycoléther alcool gras	LD 50 400-2000mg/Kg (Rat)
11.2. Toxicité subaiguë/chronique :	Non connu	
11.3. Effet irritatif :	Aux yeux, effet irritatif aigu, danger de dommage des yeux	

### 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 12.1. Toxicité écologique

Toxicité aquatique :	matière	espèce	sorte	temps
	polyglycoléther alcool gras	algues	EC 50	72h 1-10 mg/l

#### 12.2. Mobilité dans le sol :

Pas d'autres informations disponibles

#### 12.3. Indications d'élimination

(persistence et dégradabilité)

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classification propre)

#### 12.4. Autres indications écologiques :

Ne pas laisser le produit non dilué pénétrer la nappe phréatique ou les canalisations

### 13. CONSIDERATIONS À L'ÉLIMINATION

#### 13.1. Produit :

Recommandation : remise à la gestion des déchets admissible.  
Pas d'ordures ménagères.

# Information de sécurité

Selon règlement (EG) No. 1907/2006

Nom du produit: et règlement CLP No. 1272/2008



## Polistar Emulsion

Révision: 28.10.24 Version actuelle: 2.2

### 13.2. Emballage :

Matière plastique : Conformément aux prescriptions légales.  
Remise à la gestion des déchets admissible.

## 14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1 Précautions :

Marchandise non dangereuse d'après les règlements du transport

## 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÈGLEMENTATION

### 15.1. Etiquetage :

GHS05 peut causer des troubles de la santé,



Irritation des yeux, peau et voies respiratoires



P126 : Inhalation de la poussière



P 280 : Protection des yeux

Voir 2.2 consignes de sécurité

### 15.2. Règlementations nationales :

règlement CLP (EG) 1272/2008/EG

## 16. AUTRES INDICATIONS

CES INDICATIONS SONT FONDÉES SUR L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES. IL S'AGIT D'UNE DESCRIPTION POUR UN MANIEMENT SÉCURITAIRE ET NE CONSTITUENT PAS UNE GARANTIE QUANT AUX PROPRIÉTÉS DU PRODUIT.